

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**PRESBYTÈRE DE SAINT-MICHEL
(SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle a l'intention de
procéder au classement de cet immeuble patrimonial :

Le presbytère de Saint-Michel, sis au 105, rue Principale, dans la
municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, sur le terrain connu
et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN
MILLE CENT TRENTE-DEUX (6 021 132) du cadastre du
Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

Cet avis **visé seulement l'extérieur du bâtiment, et exclut l'intérieur.**

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le presbytère de Saint-Michel présente un intérêt pour sa valeur
historique. Il témoigne de l'histoire de la paroisse de Saint-Michel,
qui est érigée canoniquement en 1678 et qui compte ainsi parmi
les dix premières paroisses créées sur le territoire québécois. Le
premier presbytère est érigé en 1715. En 1739, ce bâtiment est en
mauvais état et le curé Joseph-Marie de La Corne de Chaptas
(1714-1779) entreprend de le remplacer. L'année suivante, le
presbytère actuel est élevé. En 1790, le curé François-Joseph
Deguise (1759-1835) le fait agrandir pour y loger une salle des
habitants. Le presbytère est mis au goût du jour en 1853 et en
1854. Au début des années 1920, la fabrique désire moderniser le
presbytère. L'architecte Pierre Lévesque propose différentes
améliorations, mais une version limitée de son projet est retenue
afin de réduire les coûts. **Il demeure le plus ancien bâtiment de
l'ensemble paroissial de Saint-Michel, et la troisième plus
ancienne maison curiale subsistante au Québec. Le presbytère
possède en outre un potentiel archéologique;**

Le presbytère de Saint-Michel présente également un intérêt **pour
sa valeur architecturale.** Il s'agit d'un bâtiment de très grande
qualité qui a été construit en trois phases et qui conserve des
composantes importantes de chacune d'entre elles. La partie
ouest et les deux premières cheminées datent de la construction
initiale de 1740, tandis que la partie est et la troisième cheminée

remontent à l'agrandissement de 1790. La cuisine d'été couverte d'un toit à croupe aurait été intégrée au bâtiment dans les décennies suivant cet agrandissement. En 1853 et en 1854, le presbytère prend l'apparence d'une maison néoclassique québécoise. La maçonnerie de pierres est recouverte d'un parement horizontal de planches de bois, la toiture est reconstruite, chaque versant est percé d'une série de lucarnes et un avant-toit retroussé est ajouté. En 1922, l'entrée principale est dotée d'un porche et le toit est recouvert par de la tôle à la canadienne. Le presbytère n'a pas subi de modifications importantes depuis ces travaux. **Le presbytère de Saint-Michel possède ainsi un degré d'authenticité élevé.**

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les soixante (60) jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'elle prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au classement de ce bien patrimonial;

QUE si le classement de ce bien se réalise, celui-ci prendra effet à compter de la transmission du présent avis conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de classement, accompagné d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial classé, n'est pas transmis au propriétaire du bien ou à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Fait à Québec, ce 9 décembre 2021.

La ministre de la Culture et des Communications,



NATHALIE ROY